







Protection de votre famille /

La protection financière de votre famille touche à plusieurs domaines. Cette check-list vous permet d'identifier ceux dans lesquels vous devriez peut-être prendre des mesures ou vous faire conseiller par un spécialiste.

		Mesures nécessaires				
		Non	Oui	Conseil		
Protection financière des enfants						
	1	Votre enfant est-il affilié à une caisse-maladie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Souscrire une assurance-maladie, de préférence avant la naissance. Cela permet d'inclure sans examen de santé les compléments à l'assurance de base obligatoire.
	2	Les prestations sont-elles suffisantes en cas d'invalidité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► En cas d'invalidité, les enfants sont souvent insuffisamment assurés.
	3	Souhaitez-vous offrir à votre enfant les meilleures chances et opportunités pour son avenir?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► En constituant une épargne pour vos enfants dès leur plus jeune âge, vous accumulez un capital pour leurs études, des séjours linguistiques, etc.
Protection financière des parents						
	Parent exerçant l'activité lucrative principale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Comparez les prestations de votre employeur avec les besoins de revenus effectifs de votre famille: les éventuelles lacunes peuvent être comblées de manière individuelle.
	4	En cas de maladie ou d'accident, les prestations de l'assurance professionnelle sont-elles suffisantes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	5	De quoi vivra votre famille si vous restez invalide à la suite d'une maladie ou d'un accident, ou si vous décédez?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Une couverture du revenu à long terme permet de prémunir votre famille contre les coups du sort.
	Parent chargé de la garde des enfants		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Si vous abandonnez votre activité lucrative ou travaillez moins de 8 heures par semaine, vous n'êtes plus couvert en cas d'accident (LAA). Contrôlez votre situation et concluez éventuellement un complément à l'assurance-maladie ou une assurance privée.
	6	Votre couverture d'assurance en cas d'accident sera-t-elle encore suffisante si vous réduisez votre taux d'activité ou si vous prenez un congé parental?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Avez-vous également pensé à la caisse de pension?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► La réduction du taux d'occupation peut avoir des conséquences financières qu'il faut examiner.	
8	Qu'advient-il si, après une maladie ou un accident, vous ne pouvez plus rien faire pendant un certain temps, voire définitivement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Une couverture d'assurance est nécessaire pour trouver une solution satisfaisante en cas de besoin pour la garde des enfants et la gestion du foyer.	

		Mesures nécessaires			
		Non	Oui	Conseil	
Constitution d'un capital					
	9 Comment allez-vous atteindre vos objectifs financiers à moyen et long termes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Le 3 ^e pilier est la meilleure solution pour atteindre votre objectif d'épargne. En outre, la constitution de capital est combinable avec la couverture de prévoyance de votre choix.
	10 Disposez-vous d'une prévoyance vieillesse?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► En général, les prestations de vieillesse légales ne couvrent que 60% du dernier revenu. Avec une prévoyance individuelle pour la retraite, vous vous prémunissez contre une éventuelle diminution de revenus.
Propriété du logement					
	11 2 ^e pilier, 3 ^e pilier, fonds propres ou mise en gage: comment financez-vous l'achat de votre logement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Chaque solution présente ses avantages et ses inconvénients. Les décisions ne peuvent donc être qu'individuelles.
	12 Prélevez-vous le capital nécessaire sur votre caisse de pension?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► En demandant le versement de votre capital LPP (2 ^e pilier) pour acheter votre logement, vous créez des lacunes de prévoyance pour vous et votre famille, qu'il vous faudra combler.
	13 Connaissez-vous les avantages de l'amortissement indirect d'une hypothèque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► En cas d'amortissement indirect (possible sous forme de solution bancaire ou de solution d'assurance), la dette hypothécaire et les charges d'intérêts sont constantes. Les déductions fiscales demeurent inchangées.
Acquisitions et biens matériels					
	14 La naissance d'un enfant implique un grand nombre d'acquisitions. Avez-vous pensé à adapter votre assurance de l'inventaire du ménage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Il est recommandé de procéder à une adaptation pour prévenir toute insuffisance de couverture.
	15 Votre enfant est-il couvert en responsabilité civile?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Votre enfant peut être inclus dans votre assurance de la responsabilité civile jusqu'à ses 18 ans au minimum.
	16 La couverture d'assurance de votre voiture familiale correspond-elle à votre nouvelle situation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► Vérifiez votre couverture d'assurance, même si vous conservez votre ancien véhicule.
Concubinage/familles recomposées					
	17 Etes-vous suffisamment assurés en tant que couple non marié ou famille recomposée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	► La loi régit différemment la protection financière des concubins de celle des couples mariés. Il est donc d'autant plus important de prévoir une couverture d'assurance mutuelle.

Le contrôle de la situation de prévoyance et d'assurance de votre famille est extrêmement important: prenez dès aujourd'hui rendez-vous pour un entretien-conseil. Vous disposerez ainsi d'éléments solides pour définir les éventuelles mesures nécessaires à la protection financière de votre famille.